

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BINET, Mme Isabelle LACREUSE, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE  
M. Olivier LE GUYADER qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU  
Mme Laëtitia CAMUS qui donne son pouvoir à Mme Emilie DUPREY  
Mme Christelle BRILLAUD qui donne son pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : 31/01/2023

Mme Judith MONTAUBAN est nommée secrétaire de séance.

**N° : DELCM2023-02/01**

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2023**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu différentes demandes de subventions déposées par les associations brouziliennes ou autres.

Elle ajoute que la commission « Vie Locale-Associations » et la commission « Finances » ont travaillé sur chaque demande et émettent des propositions.

Madame Christelle SOURISSE, adjointe en charge de la Vie Associative présente chacune d'elles.

Elle rappelle tout d'abord que pour établir ces propositions, la Commission Vie Locale-Associations :

- A pris en considération le nombre de licenciés mineurs
- A pris en considération le niveau de compétition lorsqu'il s'agit d'associations sportives
- A pris en considération le nombre d'animations réalisées sur la commune pour tous les brouziliens
- A acté le principe d'attribuer une subvention de 200€ pour toute association nouvellement créée
- A maintenu à 100€ minimum toute demande de subvention dont la grille de calcul donnait un montant inférieur (pour les associations brouziliennes)

Suivant ces propositions, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'exercice 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
UNC - AFN (ANCIENS COMBATTANTS)	200 €
BASKET BCG	1 500 €
CHASSE	300 €
COMITE DES FETES	700 €
FOOT LSGB	5 000 €
GRASLA AUTO RETRO	160 €
GYM DETENTE	100 €
GRAINES DE SPORTS	750 €
LES CHŒURS DE GRASLA	200 €
L'DANSE	1 700 €
LES P'TITES FRIMOUSES	100 €
MOTOCUB LOUP BIKE TEAM	100 €
MUSICIENS DE GRASLA	1 000 €
MAM L'UNIVERS DES P'TITS LOUPS	100 €
A.S.P.B. (PATRIMOINE)	200 €

ASSOCIATIONS	MONTANT
THEATRE DE GRASLA	1 000 €
LES RANDONNEURS	100 €
FAMILLES RURALES (périscolaire, accueil de loisirs, jeunesse)	130 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	2 270,10 €
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE PUBLIQ.	483,00 €
APEL ECOLE PRIVEE	1 498,00 €
GDS (groupement défense sanitaire)	100,00 €
Brouzils Arti.com	288,00 €
OGEC (Pause méridienne)	9 800,00 €
Saint Louis Hand Ball	120,00 €
Saint Louis Tennis de Table	75,00 €
ABV Athlétisme Montaigu	105,00 €
AJA Gym MONTAIGU	105,00 €
Foot St Georges féminines	105,00 €

*Monsieur Pascal BINET n'a pas pris part à cette délibération.*

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures  
 Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
 Judith MONTAUBAN

LE MAIRE,  
 Emilie DUPREY

